

# EAU POTABLE

## Avis de restriction en vigueur pour la consommation extérieure

\*\* Appel à une consommation RESPONSABLE, chaque goutte est PRÉCIEUSE\*\*

La municipalité vous informe qu'un avis de restriction de l'utilisation de l'eau potable est actuellement en vigueur sur l'ensemble du territoire de la municipalité, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Bien que la situation soit surveillée de près, la consommation excessive de l'eau en raison du début de la saison estivale, a pour effet de réduire les réserves en eau potable à des seuils critiques. Afin de maintenir un niveau suffisant dans nos réservoirs et d'assurer une distribution de l'eau adéquate, la municipalité vous invite à respecter les consignes suivantes :

### Activités interdites

- le lavage des véhicules, le nettoyage d'un stationnement et de son allée d'accès ainsi que du revêtement extérieur des maisons;
- l'arrosage des pelouses, haie de cèdres tant manuellement qu'au moyen d'un système d'arrosage automatique ou souterrain;  
\*Une utilisation très limitée à l'aide d'appareil d'économies d'eau potable est autorisée pour l'arrosage de nouvelles pelouses et haies de cèdres entre 21h et minuit.
- le remplissage des piscines et des spas;

Cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs. Autrement, nous demandons aux citoyens leur collaboration afin de respecter le règlement 2021-158 concernant l'utilisation de l'eau potable.

Prenez note que les jeux d'eau seront fermés pendant cette période de restriction de l'eau potable.

La municipalité remercie l'ensemble des citoyens pour leur collaboration et diffusera un nouvel avis par le biais de ses différentes plateformes dès la levée de l'interdiction.



Bastien Thibaudeau

Directeur général et greffier-trésorier